Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement

Livre Pédagogique Septembre 2014

Formation des

SACDD

Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable Spécialité Contrôle des Transports Terrestres



Présentation de l'école nationale des techniciens de l'équipement
Présentation de la formation : Le corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable page 5
Présentation de la formation : La formation post-concours des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, spécialité « contrôle des transports terrestres »
L'objectif et l'organisation de la formation ; les principes pédagogiquespage 10
Synoptique de la formation page 11
UE 1 - Développement durable page 12
UE 2 - Connaissances administratives page 13
UE 3 - Communication bureautique page 14
UE 4 - Découverte du secteur des transports pages 15-16
UE 5 - Réglementations des transports routierspages 17-23
UE 6 - Méthodologie du contrôle et outils
informatiquespages 24-26
UE 7 - Détection des fraudes et sanctions aux
infractions pages 27-29
Évaluation des acquis et validation de la formation page 30
Titularisation dans le corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, spécialité « contrôle des transports terrestres »

SOMMAIRE



Présentation de

L'ÉCOLE NATIONALE DES TECHNICIENS DE L'ÉQUIPEMENT

L'École Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE) est un service à compétence nationale, rattaché au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires.

L'ENTE est constituée de deux établissements, situés à Aix-en-Provence et à Valenciennes.

Cette école s'inscrit dans le réseau de formation propre à ces ministères, qui comprend entre autres : l'ENPC, école des Ponts Paris Tech, l'ENTPE, école nationale des travaux publics de l'Etat, l'ENSM, école nationale supérieure maritime, l'ENAC, école nationale de l'aviation civile, l'ENM, école nationale de la météorologie, l'ENSG, école nationale des sciences géographiques, l'ENSAM, école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer, l'ENAG, école nationale d'application des géosciences, l'IFP School, l'INSTN, institut national des sciences et techniques du nucléaire, l'IFORE, institut de formation de l'environnement, ainsi que le CMVRH, centre ministériel de valorisation des ressources humaines, qui regroupe dix centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) destinés à enrichir les connaissances professionnelles des fonctionnaires tout au long du déroulement de leur carrière.

L'école remplit les missions de formation initiale et professionnelle, et de recherche pédagogique. Elle assure en particulier la formation initiale diplômante des techniciens supérieurs et la formation professionnelle des secrétaires d'administration et de contrôle.

L'école accueille en formation :

- des stagiaires issus des concours interne et externe de technicien supérieur principal du développement durable,
- des stagiaires issus des concours interne et externe du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable,
- des agents accédant au corps des techniciens supérieurs du développement durable et au corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable par la voie de l'examen professionnel ou de la liste d'aptitude,
- des élèves et stagiaires des collectivités territoriales et des établissements français et étrangers en vertu de conventions passées,
- des stagiaires et participants aux actions de formation professionnelle,
- des auditeurs français et étrangers agréés par l'école (« étudiants civils »), notamment pour l'obtention du titre de chargé de projet d'aménagement durable des territoires,
- les candidats à la validation des acquis de l'expérience pour le titre de chargé de projet d'aménagement durable des territoires.

Présentation de LA FORMATION

Le corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

Le statut du corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable est fixé au travers des quatre décrets suivants :

- Décret nº 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B;
- Décret nº 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;
- Décret nº 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État ;
- Décret nº2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable.

Les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable sont recrutés, nommés et gérés par le ministre chargé du développement durable.

Les missions des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, spécialité contrôle des transports terrestres, relèvent de l'application dans le secteur des transports routiers des politiques publiques de régulation économique et sociale, en matière de loyauté de la concurrence, d'amélioration de la sécurité routière et de respect des conditions de travail réglementaires.

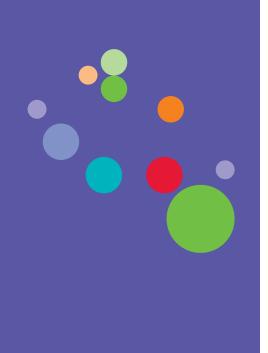
À cet effet, ils disposent d'habilitations qui les autorisent à procéder, sur route et en entreprise, au contrôle de l'application des réglementations relatives aux transports routiers. Ces activités les amènent à constater des infractions, prendre des mesures immédiates de protection et assurer le suivi des procédures et enquêtes diligentées. Ainsi, ce régime participe à la régulation du secteur en relevant le comportement des entreprises et les infractions aux réglementations aussi bien dans l'exercice des activités de transports (marchandises, voyageurs, commissionnaires) que sur les conditions de leur exercice sur les plans sociaux (réglementation sociale européenne, travail dissimulé...), économiques (relations de sous-traitance, prix anormalement bas, fiscalité...) et sécurité (code de la route, transports de matières dangereuses, transports exceptionnels, contrôle technique routier...).

Ces compétences s'articulent autour de deux activités essentielles et principales : le contrôle sur route et le contrôle en entreprise.

Afin de les rendre autonomes face à ces situations, la formation vise également à :

- caractériser leur système de valeur (éthique et déontologie professionnelle);
- construire leur identité professionnelle (contexte, culture transports et comportement);
- les intégrer à la structure (travail en équipe et partenariats).





La formation post-concours des

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,

spécialité "CONTRÔLE DES TRANSPORTS TERRESTRES"

Le statut précise que les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable sont astreints à suivre une formation professionnelle lors de leur recrutement dans le corps.

La formation post-concours est une formation s'étendant sur une année et débouchant sur la titularisation et l'assermentation à l'issue de la formation.

Cette formation est mise en œuvre par l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) de Valenciennes et le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Clermont-Ferrand.

Les stagiaires sont affectés en service sur leur poste avant l'entrée en formation.

L'objectif et l'organisation de la formation

La construction de la formation s'est appuyée sur un référentiel des compétences attendues chez les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, de façon à mettre en place une formation professionnalisante, qui facilite les conditions de la prise de poste.

La formation vise à :

- donner des repères professionnels (éthique et déontologie),
- construire l'identité professionnelle (contexte, culture transport et comportement),
- s'intégrer dans les structures de travail (travail en équipe et partenariats), afin de rendre les stagiaires rapidement autonomes dans l'exercice de leurs fonctions.

Elle s'appuie notamment sur les ressources des services (formateurs et alternance).

La formation est structurée en deux temps, depuis l'appréhension des compétences et connaissances générales à l'acquisition de savoir-faire professionnels pour accompagner la prise de poste.

Le premier temps est un tronc commun d'apports fondamentaux d'une durée d'environ un mois, qui réunit l'ensemble des SACDD des spécialités « administration générale » (SACDD-AG) et « contrôle des transports terrestres » (SACDD-CTT) à l'ENTE.

Il a une vocation d'intégration des lauréats des différents concours, y compris en recherchant l'appropriation de la culture du corps des SACDD et sa cohésion.

Les principaux objectifs visés sont ainsi d'acquérir la capacité à :

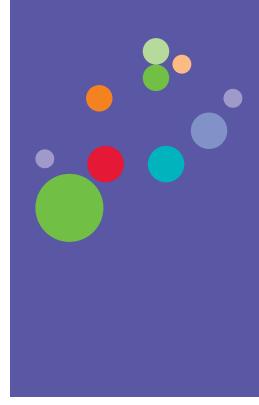
- comprendre le sens et devenir un acteur du développement durable (le ministère chargé du développement durable devant être porteur de ces valeurs dans chacune de ses composantes et chacun de ses services);
- se situer dans la fonction publique (pour pouvoir se situer au sein de l'administration et face à ses interlocuteurs, et s'approprier les valeurs liées à la posture de fonctionnaire);
- situer le positionnement et les missions du corps des SACDD, ainsi que les principaux aspects du statut et de la carrière de SACDD;
- s'intégrer dans son environnement professionnel (bureautique, communication écrite et orale).

Le deuxième temps de la formation est d'une durée de 9 à 10 mois en alternance entre le poste d'affectation, le CVRH de Clermont-Ferrand et l'ENTE de Valenciennes.

Les principaux objectifs visés sont d'acquérir la capacité à :

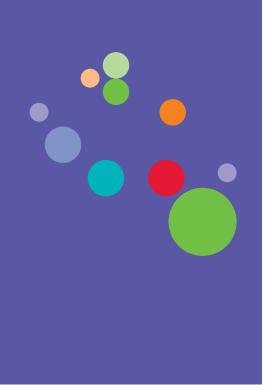
En matière de contrôle sur route :

- organiser et préparer les contrôles au sein du service et avec les partenaires (PRC, GRECO); procéder au ciblage des véhicules (en toute sécurité) avec les partenaires et de se mettre en relation avec les chauffeurs (voire d'avoir à faire face à des situations de contrôle conflictuelles);
- demander, lire, analyser les documents et informations (chauffeur, véhicule, marchandises) dans la perspective d'un contrôle économique, social et sécuritaire, y compris à partir des informations issues des appareils électroniques de contrôle, en utilisant les moyens de contrôle préconisés (OCTET notamment);
- déterminer la nature juridique et les spécificités du transport au regard des réglementations professionnelles et économiques (marchandises ou voyageurs), en particulier en matière de cabotage et de fiscalité routière;
- vérifier les conditions sociales du transport



au regard des réglementations sociales (travail, RSE, appareils);

- vérifier la sécurité de l'ensemble routier au regard des dispositions du code de la route (tour de sécurité et contrôle technique routier inopiné);
- approfondir et/ou d'adapter le contrôle, selon les spécificités éventuelles (international, matières dangereuses, transports exceptionnels, voyageurs, déchets, animaux vivants...);
- procéder aux constats des infractions, aux mesures de protection (immobilisation) et aux sanctions pénales immédiates (TA, consignation...) le cas échéant, en cas d'anomalies avérées, voire de fraudes;
- si besoin est, organiser et de gérer les suites au contrôle, avant de rédiger le bulletin de contrôle, de restituer les documents et de clôturer le contrôle:
- procéder au suivi administratif (GRECO) et pénal (rédaction des procédures : contravention 5ème classe, délit...) consécutif au contrôle, voire de donner des avis techniques sur les procédures diligentées par les forces de l'ordre.



En matière de contrôle en entreprise :

- organiser et préparer le contrôle au sein du service (PRC, ciblage...) et avec les partenaires ; afin de recoller les informations disponibles sur l'entreprise (dossier gestion, conditions d'inscription), de choisir une stratégie de contrôle (réglementations, contrôle inopiné...), et de prendre, le cas échéant, rendez-vous ;
- recueillir les informations relatives à l'entreprise, au travers des entretiens avec les responsables, notamment pour valider la connaissance de l'entreprise issue du dossier, de vérifier la continuité des conditions d'inscription, de comprendre l'activité, l'organisation et la situation financière de l'entreprise et éventuellement de rechercher des données économiques ;
- recueillir les documents et informations nécessaires au contrôle des réglementations professionnelles (marchandises et/ou commissionnaires, voyageurs), sociales (RSE, travail
- dissimulé...), économiques (capacité financière, sous-traitance, prix anormalement bas...) et sécuritaires (matières dangereuses, code de la route, contrôle technique routier...)
- analyser les informations recueillies (analyse des informations sociales, analyse économique simplifiée, analyse des documents de transports...), les croiser afin de comprendre le comportement de l'entreprise; et éventuellement d'approfondir les recherches,
- gérer les suites à donner au contrôle, notamment, s'il y a lieu, de notifier les infractions et de rédiger les procédures pénales, d'établir le rapport de contrôle et la fiche de suivi de l'entreprise, voire s'il y a lieu un dossier de passage en CRSA.
- décliner chacune de ses étapes au moyen des outils informatiques mis à leur disposition (OCTET, GRECO).

En matière d'avis techniques :

• répondre aux requêtes ou demande d'avis des institutions judiciaires , sur le plan technique, sur diverses procédures qu'elles jugent utiles de leur soumettre au vu de leur niveau d'expertise en matière de contrôle des réglementations relatives aux transports terrestres.

La formation s'appuie sur une modalité d'apprentissage en alternance.

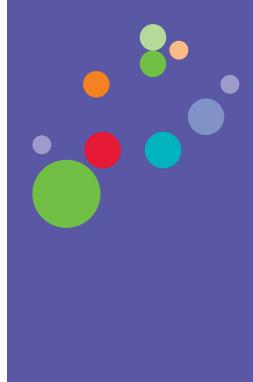
L'alternance repose sur deux principes :

- des apports théoriques en établissements de formation pour chaque besoin en apprentissage de base, suivis d'une déclinaison pratique dans le service d'affectation ;
- un rythme pédagogique avec des périodes de 4 à 6 semaines en service ponctuant la formation en CVRH/ENTE.

L'alternance est ainsi le support des activités et du suivi pédagogiques : le mode d'apprentissage par alternance utilise les situations de travail réelles, visant une assimilation progressive et coordonnée avec les enseignements théoriques. En cohérence avec le déroulement des enseignements, chaque période en service comporte des préconisations d'objectifs et d'activités suivies et évaluées (avis aux parquets, contrôle sur route et en entreprise).

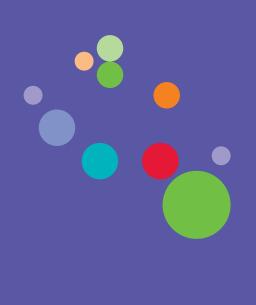
Le déroulement, l'ingénierie et les rôles des différents acteurs de la formation font l'objet d'une convention. Contrat quadripartite passé entre la Direction générale des Infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), le service d'affectation, les établissements de formation et le stagiaire, cette convention précise notamment les périodes en alternance entre le service d'affectation et les établissements de formation ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque partie.

Enfin, elle intègre le dispositif de formation continuée dans le prolongement de la formation initiale. Un carnet de suivi détenu par le stagiaire tout au long de sa formation a vocation à contenir toutes les informations relatives à sa progression dans l'acquisition des connaissances professionnelles.



La formation est ainsi structurée en 7 unités d'enseignement :

- **UE 1** Développement durable
- **UE 2** Connaissances administratives
- **UE 3** Communication bureautique
- **UE 4** Découverte du secteur des transports
- **UE 5** Réglementations des transports routiers
- **UE 6** Méthodologie du contrôle et outils informatiques
- **UE 7** Détection des fraudes et sanctions aux infractions



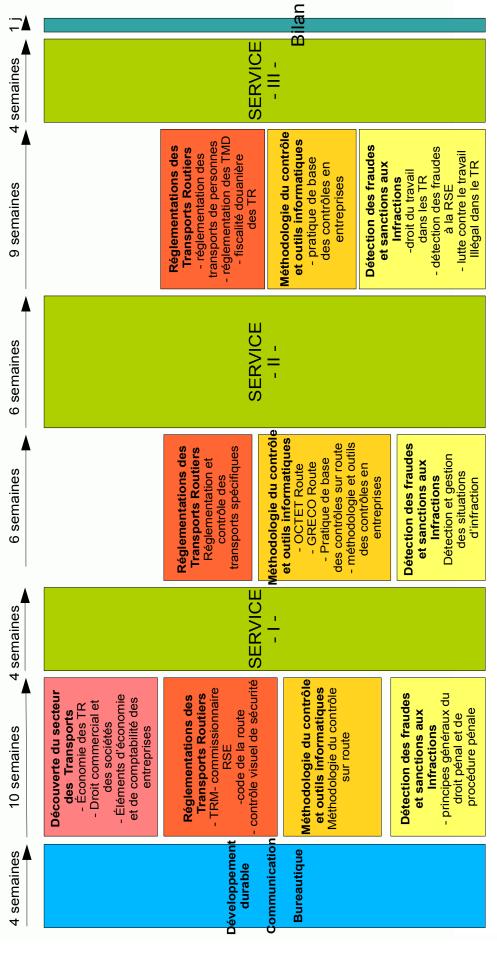
LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

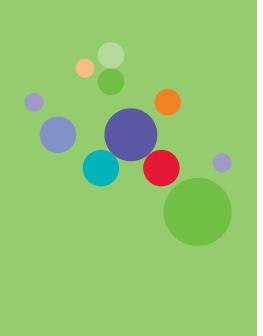
Pour la mise en œuvre des formations, l'ENTE et le CVRH de Clermont-Ferrand visent les objectifs suivants:

- développer l'autonomie dans les apprentissages pour favoriser l'adaptabilité tout au long de la vie professionnelle;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux objectifs pédagogiques visés : cours, conférences, visites, ateliers et études de cas, projets, jeux de rôle...
- renforcer la capacité à conduire des projets par des mises en situation concrète et l'apprentissage du travail en équipe;
- favoriser une approche pluridisciplinaire afin de développer la capacité à appréhender globalement les situations complexes et dégager des solutions pertinentes;
- susciter l'engagement et l'implication des stagiaires sur les thèmes du développement durable, de l'éco-responsabilité et de la vie de l'établissement.

Enfin, l'ENTE de Valenciennes est certifiée au titre du management de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité ainsi que du management environnemental. L'école met ainsi fortement l'accent sur l'évaluation des formations et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, en favorisant la participation des stagiaires aux instances de régulation et d'évaluation des enseignements. Elle accorde une attention particulière à l'évaluation des enseignements par les stagiaires, et mène également des enquêtes systématiques auprès des services d'affectation pour recueillir l'évaluation des employeurs sur la formation. Cette organisation vise également à développer chez les stagiaires une attitude et des réflexes professionnels et responsables.

Synoptique de la formation





UE 1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durée: 0,5 semaine

L'UE Développement Durable a pour objectif l'appropriation par les stagiaires du développement durable qui répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités (cf. article L110-1 du code de l'environnement)

- 1 La lutte contre le changement climatique ;
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4 L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

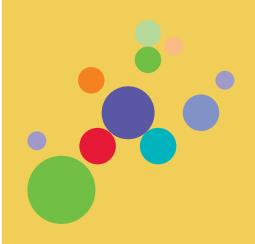
Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les mécanismes et enjeux du changement climatique;
- Prendre conscience et comprendre les enjeux liés à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources;
- Décrire le concept de développement durable, citer les principes qui en découlent;
- Citer les défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable et quelques objectifs clés;
- Décrire l'Indice du Développement Humain (IDH) et l'empreinte écologique.

- Changement climatique et énergie;
- Enjeux concernant la biodiversité, les ressources et milieux naturels;
- Santé et environnement;
- Historique de l'émergence du DD, le concept du DD et ses principes;
- Empreinte écologique, IDH et bilan des émissions des gaz à effet de serre ;
- Stratégie nationale de développement durable et agenda 21 (méthode, principaux objectifs et missions associées).

UE 2 CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES



Durée: 2 semaines

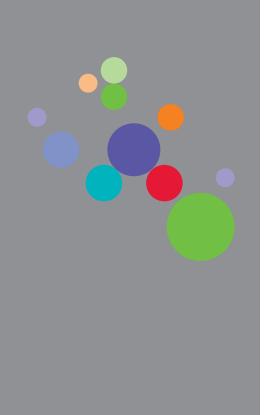
L'UE Connaissances Administratives a pour objectif de s'approprier les fondamentaux institutionnels et professionnels relatifs à la vie de l'agent et à la vie des services.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Se positionner au sein du Ministère et de leur service d'accueil;
- Identifier les missions qui leur seront confiées et leur contexte administratif juridique et financier;
- Acquérir des méthodes et utiliser les outils de ces domaines.

- Connaissance du ministère;
- Statuts:
 - > le système de la carrière et de l'emploi
 - > Statut particulier du SACDD;
- Présentation des organisations syndicales;
- Hygiène / sécurité;
- Organisation administrative;
- Service public;
- Déontologie.



UE 3 COMMUNICATION BUREAUTIQUE

Durée : 2 semaines

L'UE communication bureautique a pour objectif la maîtrise par les stagiaires des pratiques de la communication écrite et orale, la recherche de l'information, appliquées dans l'environnement professionnel des services.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les pratiques de la communication écrite et orale;
- Communiquer dans différentes situations de la vie professionnelle;
- Connaître les outils bureautiques;
- S'intégrer dans leur environnement professionnel.

- La rédaction administrative;
- La communication interpersonnelle et de groupe;
- La sécurité informatique;
- Le traitement de texte et le tableur de la suite bureautique utilisée par le ministère;
- La méthode et les outils de recherche d'informations;
- La rédaction de documents techniques et administratifs de type professionnel;
- La prise de parole en public;
- La gestion des conflits.

UE 4 DÉCOUVERTE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Modules:

- 1. Économie des transports
- 2. Droit commercial et des sociétés
- 3. Éléments d'économie et de comptabilité des entreprises

1. Économie des transports

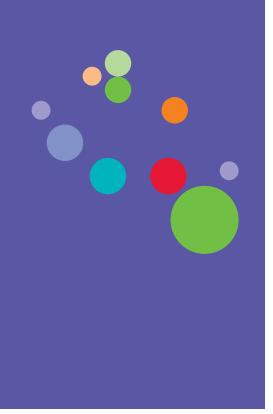
Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du secteur économique des transports afin d'intégrer ultérieurement la réglementation et ses finalités;
- Donner une vue concrète du fonctionnement global du secteur et de l'entreprise de transports;
- Identifier dans l'entreprise de transports les acteurs, leur responsabilité et le fonctionnement de la structure:
- Connaître l'environnement économique du secteur et des entreprises de transports;
- Positionner et justifier le rôle du CTT dans le secteur économique et comment il peut accompagner son évolution;

- Histoire des transports : évolution et régulation
- L'Europe des transports
- Le transport en France et ses spécificités.





UE 4 DÉCOUVERTE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

2. Droit commercial et des sociétés

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer le cadre juridique, le fonctionnement et la terminologie commerciale du secteur des transports
- Comprendre les spécificités des sociétés et entreprises de transports, détailler les différents types de sociétés et en mesurer les avantages et les inconvénients
- Appréhender les relations commerciales, contractuelles et juridiques entre entreprises de transports et acteurs de la chaîne de transports
- Situer les responsabilités commerciales des différents acteurs du domaine

Contenus:

- Principes généraux de droit
- Droit commercial
- Droit des sociétés
- Droit commercial appliqué aux transports

3. Éléments d'économie et de comptabilité des entreprises

Durée : 1,5 jours

Objectifs pédagogiques :

Appréhender l'approche économique des entreprises de transports

- Organisation et principes comptables, le bilan, le compte de résultat, présentation des liasses fiscales, les amortissements et provisions, les nouvelles règles comptables, l'annexe, la rémunération des dirigeants
- La capacité financière, les 3 cycles du bilan, les soldes intermédiaires de gestion, les ratios et l'approche économique

Modules:

- 1. Transports routiers de marchandises (TRM) nationaux et internationaux
- 2. Commissionnaires et sous-traitance
- 3. Réglementation sociale européenne (RSE)
- 4. Code de la route appliqué au transport routier
- 5. Contrôle visuel de sécurité
- Réglementation et contrôle des transports spécifiques
- 7. Réglementation des transports de personnes
- 8. Réglementation du transport des matières dangereuses (TMD)
- 9. Fiscalité douanière des transports routiers

1. Transports routiers de marchandises nationaux et internationaux Durée : 7 jours

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les bases réglementaires du transport routier national et international de marchandises
- Savoir contrôler les titres et documents de transport sur route relatifs à l'accès à la profession et au marché du TRM
- Identifier les objets réglementaires de contrôle : titres, documents, dérogations
- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires, utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions administratives et pénales

- Accès à la profession (rappel du cadre réglementaire)
- Réglementation des TRM exploitation de l'activité la location
- Le cabotage
- Le régime communautaire
- Les transports internationaux, les pays tiers, la CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)
- Contrat international de transport et régimes douaniers



2. Commissionnaires et sous-traitance

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le fonctionnement de la sous-traitance, de la location de véhicule avec conducteurs et de la commission des transports
- Connaître l'encadrement réglementaire des professions et activités de commissions de transports et procéder à leur contrôle
- Identifier les possibilités de fausse sous-traitance, leur encadrement réglementaire et leur contrôle
- Connaître et contrôler l'encadrement réglementaire des prix et des paiements dans le TRM

Contenus:

- La sous-traitance dans le TRM
- La commission de transports dans le TRM
- Fausse sous-traitance et co-responsabilité

3. Réglementation sociale européenne (RSE) : normes et outils de contrôle

Durée: 8 jours

Objectifs pédagogiques :

Mettre en perspective le cadre des appareils et normes de contrôle de la RSE

- Connaissance des appareils et moyens de contrôle
- Connaissance des normes de base à contrôler
- Le cadre de l'action pénale du contrôle de la RSE
- Application des normes, analyse des temps et utilisation des moyens de contrôle



Durée: 5,5 jours

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les connaissances relatives aux enjeux et réglementations du code de la route et l'anatomie des ensembles routiers
- Maîtriser les normes, méthodologies et moyens de contrôle de ces réglementations
- Gérer les situations de contrôle spécifiques liées à ces réglementations :
 l'organisation, les infractions, la gestion des suites, les procédures et les moyens de répression.

Contenus:

- Architecture du code de la route
- Connaissance des ensembles routiers
- Contrôle des réglementations du code de la route
- Anatomie d'un poids lourd
- Organisation et conduite du contrôle

5. Contrôle visuel de sécurité

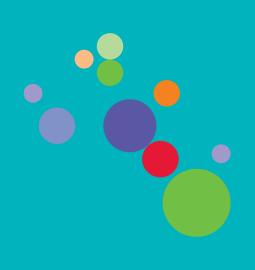
Durée: 2,5 jours

Objectifs pédagogiques :

- S'intégrer dans un dispositif global : différents types et niveaux de contrôles, compétences des partenaires et autres corps de contrôle, responsabilité du CTT et organisation des contrôles dans les services
- Développer une démarche globale de contrôle : contrôler les documents relatifs au contrôle technique périodique du véhicule
- Identifier les points à contrôler visuellement sur le véhicule : état d'entretien du véhicule à l'arrêt
- Gérer les situations d'infractions et d'immobilisation
- Établir un rapport de contrôle technique dans OCTET

- Les enjeux du contrôle
- Les responsabilités du CTT
- Présentation des points à contrôler et gestion des contrôles
- Visite sur site et mise en pratique
- Gestion des immobilisations, infractions et procédures





6. Réglementation et contrôle des transports spécifiques

Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

-Transports animaux vivants

- Appliquer les habilitations CTT dans le domaine du contrôle de transports d'animaux vivants
- Acquérir les bases réglementaires dans ce domaine
- Découvrir la fiscalité applicable aux transports
- ldentifier les objets réglementaires de contrôle (titres, documents, dérogations)
- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires
- Utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions administratives et pénales

-Transports exceptionnels

- Acquérir les bases réglementaires du Transports Exceptionnels (enjeux et architecture des réglementations des TE) pour mettre en œuvre une démarche globale et concrète du contrôle
- Acquérir les définitions et terminologies spécifiques à ces règlements
- Identifier les normes, les objets réglementaires de contrôles (documents, dérogations, prescriptions)

-Transports des déchets industriels et BTP

- Acquérir les bases réglementaires relatifs aux Transports des déchets pour mettre en œuvre une démarche globale et concrète du contrôle
- Identifier les normes, les objets réglementaires de contrôles (documents, dérogations, prescriptions)

Contenus:

-Transports d'animaux vivants (TAV)

- Réglementation et champ d'applications
- Habilitation des CTT
- TAV courte et longue durée
- Le contrôle : infractions, sanctions, mesures à prendre, procédures

-Connaissances réglementaires des transports exceptionnels (TE) :

- Contexte et enjeux de la réglementation des TE
- Définitions, cadres d'application et dérogations
- Catégories et circulation des convois, les régimes d'autorisation
- Le contrôle de TE

-Transports des déchets industriels et BTP :

- Réglementation
- Méthodologie de contrôle.

7. réglementation des transports de personnes

Durée : 6 jours

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'organisation des services
- Connaître l'accès à la profession
- Connaître l'accès aux marchés
- Identifier les titres et documents de transports.
- Approcher les spécificités liées aux contrôles de transports routiers de voyageurs -TRV (sécurité, entreprise...)

- Contexte économique du secteur
- Réglementation du transport intérieur
- Méthodologie du contrôle route sécurité du transport intérieur
- Réglementation du transport international
- Le cabotage
- Méthodologie du contrôle transports de voyageur international
- Contrôles des services réguliers et scolaires, transports de voyageurs
- Contrôles en entreprise RSE



8. Réglementation des transports de matières dangereuses (TMD)

Durée: 8 jours

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les bases réglementaires du transport routier de marchandises dangereuses
- Identifier les objets réglementaires de contrôle (documents, certificats, équipements....)
- Contrôler les titres et documents de transports sur route relatifs aux citernes,
 colis et entreprises dans le cadre des transports de matières dangereuses
- Développer une démarche globale de contrôle : appliquer les différents régimes réglementaires, utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions pénales
- Connaître le rôle de la mission matières dangereuses et du conseiller à la sécurité

- Environnement réglementaire :
 Champs d'applications Définitions Classifications des marchandises dangereuses ;
 Tableaux A et B Documents et Équipements obligatoires Formation des conducteurs
- Transports en citerne et transports en vrac Règles de sécurité en contrôle
- Environnement réglementaire et la réglementation liée au transport en citerne
- Stationnement des véhicules et gestion des immobilisations
- Rédactions des procédures
- Contrôle de colis
- Contrôles sur route : transports citerne, vrac, colis et FAQ
- La mission matières dangereuses et le rôle du Conseiller à la Sécurité



9. Fiscalité douanière des transports routiers

Durée : 3 jours

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir la fiscalité applicable aux transports
- Connaître la taxe, son dispositif et sa mise en œuvre
- Identifier les objets réglementaires de contrôle (titres, documents, dérogations)
- Développer une démarche globale de contrôle: appliquer les différents régimes réglementaires
- Utiliser les outils de gestion et de contrôle, administrer des sanctions administratives et pénales

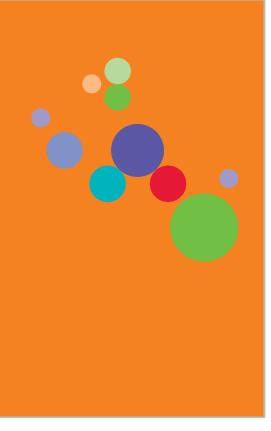
Contenus:

- Taxe à l'essieu - fiscalité - droits indirects :

- Principes, encadrements réglementaires, champs d'applications
- Les données économiques : montants, tarifs, liquidations
- Les documents, leur analyse, les poids PTAC et PTRA
- Démarches de contrôles : compétences des CTT, points à contrôler, infractions,rédactions de procédures

Péage de transit poids lourds :

- Le dispositif et les acteurs
- La mise en œuvre
- Le fonctionnement
- Démarche globale de contrôle
- Connaître et savoir utiliser les outils de contrôle
- Utilisation du logiciel



UE 6 MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES

Modules:

- 1. Méthodologie du contrôle sur route
- 2. OCTET route
- 3. GRECO route
- 4. Pratique de base des contrôles sur route
- 5. Méthologie et outils des contrôles en entreprises
- 6. Pratique de base des contrôles en entreprises

1. Méthodologie du contrôle sur route

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques :

- S'intégrer dans l'organisation, la production et l'évaluation des activités des services transport
- Décliner le sens de la méthodologie du contrôle sur route

Contenus:

- Évaluation des activités de contrôle
- Méthodologie du contrôle sur route
- Familiarisation avec la pratique

2. OCTET route

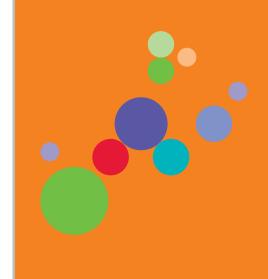
Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

- Reconstituer les activités d'un conducteur routier (conduite et repos) et reconnaître les normes RSE sur les moyens de contrôle (fichiers v1b et c1b)
- Utiliser l'outil OCTET pour gérer les situations de contrôle sur route

- Les fonctionnalités d'OCTET
- Étude des activités d'un conducteur routier (lecture des fichiers)
- Utilisation dans le cadre des contrôles sur route

UE 6 MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES



3. GRECO route

Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

 Maîtriser les fonctionnalités de l'outil GRECO
 WEB CONTROLE dans la gestion des situations de contrôle sur route, en intégrant ses articulations avec d'autres outils (OCTET notamment).

Contenus:

- L'environnement GRECO
- Contrôles sur route
- Avis aux parquets

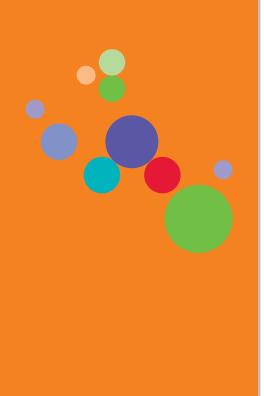
4. Pratique de base des contrôles sur route

Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

 Utiliser, synthétiser et évaluer les différentes ressources étudiées, nécessaires à la mise en œuvre des compétences de conduite et de gestion des contrôles sur route courants de base

- Gestion de situations de contrôle de A à Z
- Conduite de contrôles réels sur route



UE 6 MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE ET OUTILS INFORMATIQUES

5. Méthodologie et outils des contrôles en entreprises

Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques :

 Mettre en perspective les responsabilités des CTT dans les missions de contrôles et de régulation des entreprises (conduite des contrôles, organisation du travail, partenaires, méthodologies, outils de gestion, utilisations de GRECO et d'OCTET)

Contenus:

- Méthodologie du contrôle en entreprise
- Gestion de situations de contrôle

6. Pratique de base des contrôles en entreprises

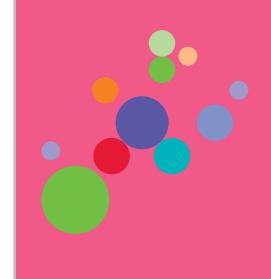
Durée : 4 jours

Objectifs pédagogiques :

 Utiliser, synthétiser et évaluer les différentes ressources étudiées, nécessaires à la mise en œuvre des compétences de conduite et de gestion des contrôles en entreprise courants de base

- Rappels sur la méthodologie et les outils informatiques du contrôle en entreprise
- Études des cas
- Mises en commun et capitalisations

UE / DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS



Modules:

- 1. Principes généraux du droit pénal et de procédure pénale
- 2. Détection et gestion des situations d'infractions
- 3. Droit du travail dans les transports routiers
- 4. Détection des fraudes à la RSE
- 5. Lutte contre le travail illégal dans le transport routier

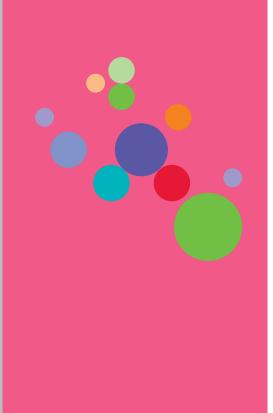
1. Principes généraux du droit pénal et de procédure pénale

Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les connaissances et les savoir-faire en matière de droit pénal et de procédure pénale nécessaires à l'exercice du métier de contrôleur des transports terrestres
- Positionner son rôle, prérogatives dans la chaîne pénale.

- Le droit pénal français
- L'infraction et les différents acteurs
- Les actes de procédure
- L'avis technique aux parquets



UE 7 DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS

2. Détection et gestion des situations d'infractions

Durée: 3,5j

Objectifs pédagogiques :

 Mettre en relation les ressources nécessaires à la prise de décision et à la mise en œuvre des suites à un contrôle, notamment en cas d'infraction

Contenus:

- Rencontre avec un magistrat
- Rédaction des procédures
- Études de cas de contrôles

3. Droit du travail dans les transports routiers

Durée : 2 jours

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le cadre et les missions de régulation sociale dans les transports
- Repérer les liens de subordination juridique employeur-salarié, les obligations et responsabilités respectives
- Intégrer les enjeux de complémentarité des services de l'État

- Généralités
- Relations employeur-salarié : embauche (contrat), conditions de travail (durée), relations collectives
- Le partenariat interministériel

DÉTECTION DES FRAUDES ET SANCTIONS AUX INFRACTIONS



4. Détection des fraudes à la RSE

Durée: 4 jours

Objectifs pédagogiques :

 Comprendre les raisons qui sous-tendent le principe des fraudes et développer une méthodologie de détection des anomalies (faisceaux d'indices) permettant de qualifier ou non des infractions de dispositif frauduleux

Contenus:

- Fonctionnement de la chaîne cinématique
- Méthodologie de détection
- Fraudes sur les disques et aux cartes
- Fraudes aux appareils de contrôle (chronotachygraphes et limiteurs de vitesse)
- Études de cas de détection et de procédures

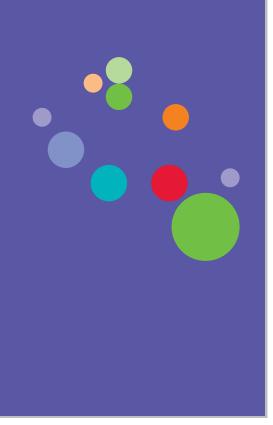
5. Lutte contre le travail illégal dans le transport routier

Durée : 3 jours

Objectifs pédagogiques :

Appréhender les enjeux du travail dissimulé dans les transports, et mettre en perspective les règles de lutte et les méthodologies de contrôle

- Les différentes formes de travail dissimulé et illégal : enjeux, caractéristiques, manifestations et conséquences
- Les cas particuliers de la sous-traitance et interventions de la main d'œuvre des entreprises étrangères
- Le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire
- Les habilitations des corps de contrôle et les prérogatives et moyens juridiques propres aux CTT
- Méthodologies de détection et cas pratiques



ÉVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DE LA FORMATION

Titularisation dans le corps des Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

La formation post-concours des SACDD-CTT s'inscrit dans l'année de stage avant titularisation dans le corps, au grade de Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable « contrôle des transports terrestres ».

A l'issue de l'année de stage, la titularisation est prononcée par l'administration centrale du ministère, sur proposition du chef du service d'affectation du stagiaire.

Celui-ci s'appuie sur :

- la manière de servir du stagiaire dans le service ;
- le comportement du stagiaire durant la formation ;
- la validation de la formation.

Il peut également être amené à proposer un refus de titularisation ou une prolongation de stage (report de titularisation), visant à vérifier si le stagiaire remplit les conditions pour occuper les fonctions de SACDD.

Par ailleurs, à la suite de la titularisation, le chef du service d'affectation propose l'assermentation de l'agent pour réaliser les contrôles dans son champ de compétence.



ENTE établissement d'Aix en Provence

680 rue Albert Einstein - Pôle d'activités des Milles - C.S. 70508 13593 Aix en Provence cedex 3 Téléphone 04 42 37 20 00 Télécopie 04 42 37 20 37

Certifié pour :

La production de ressources pédagogiques pour la e-formation;

La conception, la réalisation et l'évaluation de formations intégrant les enjeux du développement durable.





ENTE établissement de Valenciennes

11 rue de Roubaix BP 50217 59305 Valenciennes cedex Téléphone 03 27 23 73 00 Télécopie 03 27 23 73 73

